



COLLECTE DE PESTICIDES PÉRIMÉS ET DE MÉDICAMENTS POUR ANIMAUX DE FERME ET CHEVAUX

Cet automne, AgriRÉCUP tient sa campagne de collecte de pesticides périmés et, c'est nouveau, y ajoute la collecte des médicaments pour animaux de ferme et chevaux. Profitez de cette collecte pour vous débarrasser, sans frais, de produits devenus inutiles. Ils seront éliminés de façon sécuritaire conformément aux exigences du gouvernement du Québec.

Cette campagne se déroule du 30 septembre au 9 octobre 2014. Consultez la liste ci-dessous pour connaître où et quand AgriRÉCUP passera dans votre région.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Amos	La Coop Val Nord 304, 6 ^e Rue Ouest	30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre
	Ville-Marie	La Coop Val Nord 52, rue Saint-André	30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre
BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE	Amqui	La Coop Matapédienne 90, rue Proulx	30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre
	Saint-Philippe-de-Néri	Dynaco 41, route 287 Sud	9 octobre
CAPITALE-NATIONALE ET MAURICIE	Saint-Augustin-de-Desmaures	Synagri 90, rue des Grands Lacs	7 octobre
	Saint-Casimir	La Coop Univert 685, boulevard de la Montagne	3 octobre
CENTRE-DU-QUÉBEC	Victoriaville	La Coop des Bois-Francs 500, boulevard Gamache	2 octobre
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	La Coop Seigneurie 404, rue Saint-François	8 octobre
ESTRIE	Coaticook	Centre Végétal Coop de l'Estrie 691, rue Akhurst	7 octobre
LANAUDIÈRE	Saint-Thomas-de-Joliette	AgroCentre Lanaudière 531, rang Sud	1 ^{er} octobre
MONTÉRÉGIE	Granby	La Coop Montérégienne 61, rue Sainte-Thérèse	8 octobre
	Napierville	La Coop Uniforce 4, rang Saint-André	2 octobre
	Saint-Clet	Synagri 5, rue du Moulin	9 octobre
	Saint-Hyacinthe	La Coop Comax 15100, chemin de la Coopérative	30 septembre
	Saint-Rémi	AgroCentre Saint-Rémi 20, de l'Industrie	9 octobre
OUTAOUAIS-LAURENTIDES	Mirabel	Meunerie Mondou 12429, route Arthur-Sauvé	8 octobre
	Thurso	La Coop Agrodor 340, rue Lyons	30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Normandin	La Coop des Deux Rives 1455, avenue du Rocher	30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre
	Saint-Bruno (Lac-Saint-Jean)	Synagri 401, rang 4 Ouest	7 octobre

AgriRÉCUP compte sur tous les producteurs agricoles pour assurer le succès de cette collecte!

Quels sont les produits acceptés?

- Les pesticides agricoles, homologués, périmés et non utilisés.
- Les médicaments (antibiotiques, bouteilles de vaccins, etc.), les désinfectants et pesticides pour animaux de ferme et chevaux.

Les produits acceptés portent une étiquette, un numéro de produit antiparasitaire ou une identification numérique de drogue (DIN). S'il n'y a pas d'étiquette, il suffit d'identifier le produit comme suit : « pesticide inconnu » ou « produit de santé animale inconnu ». Il faut aussi s'assurer que le contenant est hermétiquement fermé.

Quels sont les produits refusés?

Les fertilisants et adjuvants	Les moulées médicamenteuses	Les aérosols
Les semences traitées	Les seringues et objets tranchants	Les peintures, diluants et huiles usées
Les rinçures de réservoir	Les étiquettes d'oreilles	Les pesticides domestiques
Les médicaments et déchets des cliniques vétérinaires (utilisez le programme des cliniques)	Les produits et contenants de désinfectants pour bâtiments	Les contenants de médicaments vides

Comment disposer des produits refusés?

Communiquez avec le centre de récupération de votre municipalité. En cas de doute quant à l'acceptation d'un produit, veuillez transmettre un courriel à : info@agrireocup.ca.

Pourquoi devrais-je participer?

Comme producteur agricole, vous êtes tenu de respecter la réglementation gouvernementale et de disposer de vos pesticides et de vos médicaments pour animaux de ferme de façon sécuritaire. De plus, en collaborant à cette collecte, vous contribuez à léguer aux futures générations de producteurs agricoles une terre exempte de polluants. Et c'est sans frais!

AgriRÉCUP remercie l'UPA, l'Institut canadien de santé animale, CropLife ainsi que tous les détaillants qui servent de point de collecte pour leur collaboration.

Détails à www.agrireocup.ca.

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES (RAP)
BRUNO GOSSELIN, coordonnateur du RAP
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
Téléphone : 418 380-2100, poste 3658 - Télécopieur : 418 380-2181
Courriel : bruno.gosselin@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – Ordre général – 30 septembre 2014